

Notification d'une mesure d'aide d'État

Le 21/01/2011, la Commission a reçu notification d'une mesure d'aide d'État conformément à l'article 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Après examen préliminaire, elle estime que la mesure notifiée pourrait entrer dans le champ d'application de sa communication relative à une procédure simplifiée de traitement de certains types d'aides d'État (JO C136 du 16.06.2009, p. 3-12).

La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur le projet de mesure. Les principales caractéristiques de l'aide sont les suivantes:

N° de l'aide	SA.32069
État membre	France
Numéro de référence de l'État membre	
Région	MARTINIQUE -
Autorité chargée de l'octroi	Conseil Régional de la Martinique
Titre de la mesure d'aide	Participation des collectivités de Martinique au dispositif d'aide à la continuité territoriale
Base juridique nationale	Code général des collectivités territoriales : articles L111-1 Article 50-7 de la loi pour le développement économique des outre-mer (LODEOM)
Base juridique communautaire proposée pour l'appréciation	Lignes directrices dans le secteur de l'aviation, 1994
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	
Durée du régime d'aide	- 19/11/10 - illimitée
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Transports aériens de passagers
Type de bénéficiaire	Toutes les entreprises
Budget	Montant global: EUR 0,45 (millions) Montant annuel: EUR 0,45 (millions)
Instrument d'aide (subvention, bonification d'intérêt,...)	Avances ou remboursement d'une part du prix du titre de transport Martinique/France métropolitaine

Les observations soulevant des problèmes de concurrence concernant la mesure notifiée devront parvenir à la Commission au plus tard dans un délai de 10 jours à compter de la date de la présente publication et inclure une version non confidentielle des observations à soumettre à l'État membre concerné et/ou aux parties intéressées. Elles peuvent être envoyées par télécopie ou par courrier postal ou électronique, sous la référence SA.32069, à l'adresse suivante:

Commission européenne

Direction générale de la concurrence

Greffé des concentrations

J-70

B-1049 Bruxelles

Stateaidgreffe@ec.europa.eu